

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
SÉRIE III

1916

Tome X

**La Saint-Jean-Baptiste
1636-1836**

par

Benjamin Sulte, LL.D., M.S.R.C.

OTTAWA

IMPRIMÉS POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

1916

1916
-10

1916-10



LUDGER DUVERNAY

Mémoires de la Société Royale du Canada

SECTION I

SÉRIE III

JUIN 1916

VOL. X

La Saint-Jean-Baptiste, 1636-1836

Par BENJAMIN SULTE, M.S.R.C.

(Lu à la réunion de mai 1916)

Au lieu de reporter l'origine de notre fête nationale à 1834, souvenons-nous qu'on la célébrait avec ardeur dans les paroisses du Bas-Canada en 1734 et que cette coutume existait déjà parmi nous en 1634, ayant été importée de France, où elle régnait depuis des siècles. C'est ainsi que l'on remonte au déluge pour expliquer un fait moderne. La Saint-Jean Baptiste est plus ancienne que saint Jean-Baptiste lui-même.

I.

L'usage de s'assembler pour se réjouir date des premières générations humaines puisque, au contraire des animaux, nous possédons le privilège de la gaité, de la parole, du rire et de l'esprit, toutes choses dont les hommes se sont aperçus dès les temps adamiques. Dès que l'individu se reconnaît une faculté il cherche à la mettre en œuvre. Or, l'idée religieuse attirait davantage en ces jours primitifs,

Lorsque le genre humain se nourrissait de glands, et l'on fixa au solstice d'été, l'hommage général que l'instinct premier voulait rendre au créateur du monde. Les plus longs et les plus beaux jours de l'année devenaient ainsi comme marqués à part, consacrés à la vénération de la lumière, au culte du soleil, à l'élévation vers Dieu et aux réjouissances que cette pensée provoquait naturellement. Que l'état de barbarie dans laquelle vivaient les hommes ait empêché la fête de revêtir un caractère aussi religieux que nous le concevons aujourd'hui cela est certain, et que de grossiers ébats aient existés en place d'une cérémonie solennelle et bien ordonnée, c'est encore vrai, mais le fond était trouvé et chaque retour de la grande lumière annuelle apportait ses divertissements.

Les Perses, par la suite, et aussi d'autres peuples de l'antiquité, honoraient la puissance suprême sous l'image du feu. Tant que l'humanité n'a pas connu le christianisme elle a été fidèle à cette

superstition qui est, après tout, assez raisonnable puisqu'elle constituait un culte rendu au Dieu ignoré. Le feu étant considéré source de la vie, on l'adorait, faute de connaître son créateur.

En Grèce, aussi loin que nous pouvons reculer, le peuple allumait des torches à l'intention de Mercure, Vulcain, Minerve, etc., divinités supposées que l'on disait avoir doté les hommes des bienfaits de la lumière, de l'huile et du feu.

A Rome, dans ces sortes de fêtes, les feux de joie étaient accompagnés d'une pompe incroyable. On enflammait des bûchers immenses et, dans les plus grandioses processions, on y jetait, comme victimes de sacrifice, des taureaux, des brebis, des objets de toute nature.

Les peuplades celtiques, Bretagne, Irlande, Écosse, midi de la France pareillement, ont conservé la tradition de ces feux jusqu'à nos jours, comme au Canada durant les deux derniers siècles.

Dans les provinces bretonnes, le vocable de "la Saint-Jean" paraît avoir été adopté depuis le moment où le christianisme y a remplacé les vieilles croyances.

Les Gaulois plaçaient des feux sur les hautes terres, les montagnes, les bords de l'océan, comme signes de réjouissances publiques. Les gens du pays de Galles, en Angleterre, ont encore cette coutume. Ajoutons qu'ils parlent un dialecte si rapproché de celui de la Bretagne française qu'ils conversent encore avec les Bretons très facilement, à l'époque où nous sommes.

Voilà des reliques du temps passé qui frappent l'imagination de quiconque a lu les récits de vingt siècles disparus. La mémoire de ces populations n'en a rien gardé de précis mais, dans la pratique, les us et coutumes se continuent, sans savoir pourquoi ni d'où cela vient.

Le christianisme, prudent et habile, se basant par occasion sur les habitudes enracinées et les faisant tourner à son profit, ne heurtait point de front ce qui plaisait à l'élément populaire, il se contentait de lui imprimer son cachet religieux, ce qui le rendait doublement cher aux multitudes et relevait les anciennes coutumes en leur donnant un sens mystique. Ainsi, il plaça sous l'invocation de saint Jean-Baptiste les feux de solstice d'été, qui déjà avaient perdu leur interprétation païenne mais n'en subsistaient pas moins dans toute l'ardeur d'autrefois. L'Église, en changeant le caractère des bûchers et autres illuminations pour les faire servir à commémorer l'œuvre du Précurseur, supprimait l'idolâtrie et imposait une date chrétienne à ce qui avait toujours été ou très vague ou en grande partie fantaisiste.

Plus tard, au moyen âge, lorsque les serfs ou masses de la nation furent privés de liberté, la religion multiplia ses fêtes, qui obligerait les seigneurs à suspendre le travail manuel. Ces nombreux jours de repos, contre lesquels ont s'est gendarmé si fortement par la suite, étaient tous au bénéfice de nos pères les Gaulois asservis sous le joug des Francs—qui étaient les Prussiens de ce temps là. Ceux qui ont placé le coq gaulois sur le clocher de nos églises n'étaient pas indifférents aux besoins du peuple.

On ne songe pas, généralement, jusqu'à quel point les pratiques populaires sont tenaces. Le cas qui nous occupe est remarquable. En France, disent les anciens auteurs, du moment où quelqu'un apportait une bonne nouvelle, on s'écriait à la ronde: "Faisons les feux," ce qui signifiait: "Grande réjouissance, allumons pour la fête."

Voici un extrait d'un *Voyage à Paris*, année 1657, par deux Hollandais du nom assez français de Villiers, qui racontent leur journée du 22 juin: "En allant par la place de Grève nous vîmes qu'on y faisait de grands préparatifs de feux d'artifice pour la veille de la Saint-Jean, qu'on devait allumer sur le soir. La maison-de-ville était fort bien tapissée par dehors et par dedans. Messieurs de la ville y donnèrent une belle collation de confitures au gouverneur, aux principaux officiers et aux dames des plus relevées." Le gouverneur de Paris, escorté de la milice sous les armes, tambours battants, enseignes déployées, alla mettre le feu à la machine. Les voyageurs ajoutent: "On a une superstition particulière pour cette fête de la Saint-Jean et telle qu'il n'y a presque pas un gentilhomme ou un bourgeois qui porte le nom de ce Saint qui ne fasse ce jour-là un feu devant sa porte."

Le *Magasin Pittoresque* (1837 je crois) renferme une gravure représentant des paysans français dansant autour des feux de la Saint-Jean sur la place du village. Ces brasiers sont par petits tas, à distance les uns des autres, et la ronde circule en tous sens à travers leur étendue. Les fiancés, se tenant d'une main ensemble, sautent par dessus les tisons enflammés aux acclamations des bandes joyeuses.

Enfin, la Saint-Jean, ou plutôt son origine, est vieille comme le monde; elle est en vigueur dans cette partie de la France d'où nous venons; elle subsiste au Canada depuis le commencement de la colonie.

II.

La première mention du "feu de la Saint-Jean" au Canada se trouve dans la *Relation* de 1636. La population blanche ne dépassait pas 170 âmes et elle était arrivée depuis seulement 1633 en majeure partie. A Québec, le 23 juin au soir "sur les huit heures et demie, le

gouverneur (Montmagny) envoya M. Tronquet (son secrétaire) pour savoir si nous (les Pères Jésuites) irions. Nous allâmes le trouver, le Père Vimont et moi, dans le fort. Nous allâmes ensemble au feu. M. le gouverneur l'y mit. Lorsqu'il le mettait, je chantai le *Ut quaent Laxis* et puis l'oraison. . . . On tira cinq coups de canon et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquet. Nous en retournâmes entre 9 et 10 heures." Le Père Le Jeune dit de plus: "Un Sauvage croyait qu'on faisait cette fête pour chasser le manitou et disait que nous entendions bien mieux l'éloigner et le bannir de nous que non pas eux, c'est pourquoi nous vivions plus longtemps. Cela me confirme dans l'opinion que j'ai qu'ils font leurs tintamarres et battent leurs tambours pour chasser le diable afin qu'il ne pas les malades. Je crains que, l'un de ces jours, ils ne nous viennent prier de tirer nos canons pour les guérir."

En 1647 le Père Jérôme Lallemand n'assiste pas au feu de la Saint-Jean "qui se fit comme l'an passé." C'est M. de Saint-Sauveur, prêtre séculier qui officie.

"Le 23 juin 1648, le feu se fit à l'ordinaire, note le Père Jérôme Lallemand. J'y assistai, ainsi que le Père Le Jeune et le Père Greslon. M. le gouverneur me vint quérir sur les huit heures et demie. Nous allâmes promener en son jardin et, sur les neuf heures un quart, nous allâmes au feu. M. le gouverneur (Montmagny) le mit à son ordinaire. J'y chantai l'*Ut quaent laxis* après le feu mis, le *Benedictus* et l'oraison de saint Jean, le *Dominus salvum fac regem* et l'oraison du roi, le tout sans surplis. Nous en retournâmes à dix heures."

Les changements "politiques" survenus en 1648 sont visibles dans les lignes suivantes du *Journal des Jésuites*: "On ne fit point de feu à la Saint-Jean aux Trois-Rivières en 1649, le gouverneur (Dailleboust) prétendant que le magasin (des Cent-Associés) le devait faire, et le magasin s'en remettant au gouverneur. On en fit à Québec; ce fut le Père Vimont au défaut d'autre."

Les Cent-Associés n'allaient plus que d'une jambe. La compagnie dite des Habitants pliait sous les dettes. Les Iroquois ravageaient le pays. La traite était réduite à presque rien. Le parti de Montréal avait fait rappeler le gouverneur de Montmagny et nommer à sa place l'un des siens, comme aussi aux Trois-Rivières où les colons devenaient assez nombreux. Tout cela explique le désaccord du magasin et du nouveau gouverneur, mais il est évident que la fête du 24 juin était implantée dans la colonie.

Le Père Jérôme Lallemand était d'opinion que le supérieur des Jésuites devait se dispenser de prendre part au feu, laissant cette fonction à un autre prêtre. "Le 23 juin 1650, dit-il, le feu de la Saint-Jean, duquel je m'excusai prévoyant qu'on m'y ferait mettre le feu

à l'ordinaire et ne jugeant pas à propos de laisser courir cette coutume qui n'avait point été pratiquée (par le supérieur des Jésuites) du temps de M. de Montmagny. Ce fut M. le gouverneur (d'Ailleboust) qui y mit le feu. Le Père Delaplace y assista en surplis et étole, avec Saint-Martin pour y chanter le *Te Deum*."

Le 22 juin 1661, le grand sénéchal Jean de Lauzon fut tué, avec plusieurs hommes, par les Iroquois, à l'île d'Orléans. On les inhuma le 24 juin, jour de la Saint-Jean Baptiste. A cause de cette circonstance douloureuse il n'y eut pas de feu d'artifice.

Une dernière mention fera voir que la fête se perpétuait avec le même cérémonial.

"La solennité du feu de la Saint-Jean se fit, en 1666, avec toutes les magnificences possibles, monseigneur l'évêque, revêtu pontificalement, avec tout le clergé, nos Pères en surplis, etc. Il présente le flambeau de cire blanche à M. de Tracy, qui le lui rend et l'oblige à mettre le feu le premier." Le Père Le Mercier ne dit pas s'il y avait en parade ou garde d'honneur des soldats du régiment de Carignan arrivés l'année précédente, mais on peut être certains qu'il s'en trouvait bon nombre parmi les spectateurs. Le pompeux marquis de Tracy, vice-roi, Mgr de Laval et probablement des membres du Conseil Souverain de la colonie, que veut-on de plus en pareille occasion ?

Si les cahiers du *Journal des Jésuites* postérieurs à 1666 étaient devant nous, peut-être que l'on saurait en quel temps cette fête à ciel-ouvert s'est discontinuée. Elle a dû rester la même jusqu'au moment où plusieurs groupes de colons formant des noyaux de paroisses, un peu partout, autour de Québec et des Trois-Rivières, y ont transporté la fête du feu, avec moins de décorum, cela se comprend, et donnant prise à des abus qui ont induit le clergé, comme les autres dignitaires, à cesser d'y prendre part. Mais le populaire n'en a que plus passionnément suivi la vieille coutume à la mode de France.

Une note en passant, qui n'est peut-être pas sans signification: le 21 avril 1692 le conseil supérieur de Québec revoye une affaire qui est devant lui "au premier lundi d'après la Saint-Jean Baptiste prochain."

On observera que, de 1636 à 1666, il n'est question ni de messe, ni de sermon approprié, ni de procession le 24 juin. Tout se passe en plein air le 23 au soir. C'est un feu-de-joie, plus ou moins accompagné de démonstrations en règle et imposantes.

La Saint-Jean-Baptiste a donc son histoire parmi nous dès le début de la Nouvelle-France. Ceci n'est point contestable. Elle a perdu à la longue dans beaucoup d'endroits, son caractère religieux pour s'en tenir à la forme populaire, puis, un jour, on ne saurait en

fixer la date, elle a repris son union avec l'Eglise, comme nous le verrons dans le présent article.

N'oublions pas que la Saint-Joseph était célébrée, dès 1638, comme celle du patron du Canada, avec feu-de-joie tout ainsi que la Saint-Jean, le 19 mars de chaque année. Après 1666 nous en perdons la trace en tant que cérémonie populaire mais l'Eglise l'a toujours conservée telle qu'elle est de nos jours.¹ Il va sans dire que l'éclat de la belle saison devait favoriser la Saint-Jean, tandis que les giboulées de mars ne se prêtaient guère à des célébrations de la Saint-Joseph en plein vent.

III.

Une autre célébration très en faveur dans les campagnes canadiennes était la fête de chaque paroisse. On y allait grand jeu, tant et si bien que le clergé s'en alarma, y voyant avec raison un sujet d'abus de conduite, souvent de discorde, surtout lorsque les paroissiens d'une autre localité se mêlaient à ceux de l'endroit qui faisaient leur démonstration annuelle. Les parentés attiraient en ces occasions trop de survenants pour que la paix ne fût pas un peu troublée, sans compter les excès de boire, festins et danses que l'occasion provoquait parmi les bons habitants de la paroisse en fête. Au début de la guerre de Sept Ans, l'année 1755, Mgr. de Pontbriand supprima les jours fériés de deux villages connus par leurs extravagances en ce genre. Le motivé de son interdiction est sévère. Il s'en prit également aux réjouissances excessives des corps de métiers, telles que la Saint-Eloi, patron des ouvriers en fer, la Saint-Thibault, des faiseurs de charbon de bois, toutes vieilles coutumes qui remontaient au moyen âge, au temps des jurandes et des corporations de métiers, ce qui fait voir, une fois de plus, que nos ancêtres avaient apporté de France nombre de pratiques populaires autres que la Saint-Jean-Baptiste. Ces anciennes habitudes avaient des racines profondes qui ne cédèrent pas facilement et il s'écoula deux ou trois générations avant que de les voir disparaître.

Lorsque, vers 1803, Mgr. Denaut condamna la fête de Beauport, on sait le tapage qui s'en suivit. Une section de la paroisse se revolta dans les règles. La justice intervint. Ce fut toute une affaire et, comme me disait un vieillard, on en parla jusqu'à Montréal qui était alors le bout du monde pour les gens de Québec. Les tribunaux se prononcèrent, il fallut obéir, mais les têtes se courbèrent avec lenteur—et il y eut des chansons pour conserver le souvenir de cette épopée.

¹ *Bulletin des Recherches*, 1916, p. 77.

Au fur et à mesure que l'à-propos s'en présentait, nos évêques enrayaient ces manifestations peu édifiantes, qu'il ne faut pas confondre avec la Saint-Jean-Baptiste. Mgr. Signai, intronisé en 1833, y porta la dernière main—ce qui donne quatre-vingts ans de travail de réforme et d'épuration de la part de l'épiscopat dans cette branche de la morale publique. Ainsi, adieu les grandes gogailles, les voisinages par bandes où des paroisses entières s'invitaient, se festoyaient et se donnaient "du bon temps" assez répréhensible—un branle-bas général où toute "la côte" était en l'air.

Nous avons de plus la Saint-Louis que la noblesse et la classe bourgeoise devaient chômer du temps des Français, mais je n'en ai rencontré nulle trace. La supposition en est plus certaine que douteuse. Quant au peuple, sa fête "nationale" restait la Saint-Jean-Baptiste, bien qu'elle n'eut pas encore été "nationalisée" par Duvernay.

Notons que, dans le comté de Terrebonne, il y a cent ans, et jusque vers 1860, la date de la Saint-Louis donnait lieu à une importante foire aux chevaux. C'était l'occasion d'une série de fêtes qui duraient trois ou quatre jours.

Un fait assez curieux, c'est que, vers 1825, quelques citoyens de Québec conçurent le projet de créer une fête nationale et d'adopter dans ce but le 15 août—la Saint-Louis tout bonnement, mais l'organisation ne s'étendit pas en dehors d'un certain milieu appartenant à la classe commerciale et parmi ceux qui étaient ouvertement hostiles au régime politique du temps. On cite, cependant, la participation des entrepreneurs et des ouvriers du faubourg Saint-Roch, qui entrèrent dans le cercle en bon nombre. Après 1834 on n'en voit plus rien.

N'est-ce pas vers 1820 que se forma, à Québec, une sorte de "club" bonapartiste dont l'existence fut de courte durée?

IV.

Monsieur de Gaspé a consacré la majeure partie d'un chapitre des *Anciens Canadiens* à nous parler de la Saint-Jean-Baptiste au XVIII^e siècle, dans les paroisses du bas du fleuve, et il revient sur ce sujet dans ses *Mémoires*.

"La fête, "dit-il," ne manquait pas d'attirer un grand concours de pèlerins, non-seulement des endroits voisins, mais des lieux les plus éloignés. . . . Il se faisait de grands préparatifs dans chaque famille pour cette occasion solennelle. On faisait partout le grand ménage, on blanchissait à la chaux, on lavait les planchers qu'on recouvrait de branches d'épinettes, on tuait le veau gras, et le marchand avait bon débit de ses boissons. . . . Le seigneur offrait le pain bénit. . . . Ce n'était pas petite besogne que la confec-

tion de ce pain bénit et de ses accessoires de *cousins* pour la multitude qui se pressait, non seulement dans l'église, mais aussi en dehors du temple."

"Il était entendu que le seigneur et ses amis dinaient, ce jour-là, au presbytère, et que le curé et les siens soupaient au manoir seigneurial. . . . De tous côtés s'élevaient des abris, couverts de branches d'érable et de bois résineux où l'on débitait des rafraîchissements. Les traiteurs criaient sans cesse, d'une voix monotone, en accentuant fortement le premier et dernier mot: "A la bonne bière! Au bon raisin! A la bonne *pinprenelle!*"—et les papas et les jeunes aoureux stimulés pour l'occasion, tiraient avec lenteur, du fond de leur gousset, de quoi régaler les enfants et la *créature.*"

Le pain bénit, le curé, ceci fait voir qu'il se disait une grande messe, mais depuis quand la coutume en était établie c'est à nous de faire des conjectures.

Le docteur Hubert La Rue nous raconte de quelle façon cette fête était célébrée à l'île d'Orléans au commencement du XIXe siècle: "C'était le soir du 23 juin qu'avait lieu le feu de joie. Sur l'ordre du seigneur (paroisse Saint-Jean) un des habitants transportait sur la grève, en face de l'église, le bois nécessaire au feu—du cèdre invariablement. Après avoir chanté un salut, le curé, revêtu de l'étole, se rendait au bûcher, le bénissait et, ensuite, faisait du feu frappant le briquet avec un caillou. L'amadou ainsi enflammé, il mettait le feu au bûcher et quelque compagnie de miliciens faisait une décharge de fusils, au milieu des cris de la foule. Presque toute la population de l'île se donnait rendez-vous à Saint-Jean pour cette solennité. La coutume était de s'y rendre à cheval, les femmes en croupe derrière leurs maris."

Je n'ai rien d'aussi pompeux à rapporter touchant les paroisses situées au-dessus de Québec, mais à Saint-Jean d'Echaillons, aux Trois-Rivières, autour de cette ville j'ai vu (1850) bien des feux de la Saint-Jean qui ne devaient rien à l'inspiration de Duvernay car ils étaient de tradition ancienne. Ces feux, sur le bord du fleuve se regardaient les uns les autres. Tout le pays était en fête. Au collège de Nicolet, grand congé, pique-nique, promenade sur l'eau. Partout la première baignade de la saison, dans le fleuve, en bandes, aux éclats des chansons et de la gaité générale.

V.

L'agitation politique de 1834, dans la Nouvelle-Écosse, le Bas-Canada, le Haut-Canada, fit naître bien des projets parmi lesquels se distingue l'idée d'une organisation de la Saint-Jean-Baptiste comme

centre de ralliement des patriotes. Étaient patriotes ceux qui demandaient des réformes dans le gouvernement de la province, à l'encontre du parti tout-puissant des bureaucrates qui ne voulaient rien céder de leurs privilèges. En d'autres termes, on réclamait des droits, tandis que ceux qui exerçaient le pouvoir par faveur spéciale se cramponnaient à leurs place et ne voulaient rien changer au mode d'administration qui s'était continué le même depuis 1763. Par les bureaux dont les membres dépendaient du ministère de Londres, toutes les affaires se trouvaient entre les mains de quelques familles qui n'étaient en aucune façon responsables au peuple. Nous avions une chambre législative à la nomination des comtés mais ses fonctions ne s'étendaient pas loin—d'ailleurs, tout comme la chambre des communes d'Angleterre. Comme en Angleterre aussi le pouvoir exécutif et le contrôle des finances étaient refusés à la chambre populaire. Des deux côtés de l'océan, le cri de réforme se faisait entendre depuis des années, sans résultat, et si l'on voyait la couronne s'obstiner à ne rien concéder, il n'en est pas moins étrange de dire, en toute exactitude que les réformateurs des Trois-Royaumes, de la Nouvelle-Écosse, du Bas-Canada, du Haut-Canada, se plaignant bien fort avec plein droit en vérité! n'ont jamais indiqué aucun remède à l'état de choses qui régnait depuis si longtemps. Les rois du temps passé, la reine Victoria, leurs conseillers, auraient pu comprendre la justice des réclamations mais, en admettant cela, ils ne savaient vraiment de quelle manière s'y prendre pour donner satisfaction aux mécontents, puisque ceux-ci se bornaient à vouloir un changement de régime sans indiquer un plan de transformation. Beaucoup de réformes à faire et, à mesure que le temps marchait, beaucoup de partisans de cette idée, sans savoir par quel procédé on parviendrait à tout mettre sur un pied acceptable. On en était à ce point embarrassant, on piétinait sur place en 1834 et, faute de conceptions admissibles, les hommes de là-bas, ceux d'ici, tous se regardaient d'un air rogue, éternisant les disputes, noyant les débats dans un déluge de mots, se faisant de la bile tous les jours, enfin tournant dans un cercle vicieux.

La conception qui devait finir par débrouiller ce chaos n'apparaît que vers 1840 et encore sous une forme nébuleuse qui se dégagea petit à petit et devint, autour de 1850, la responsabilité ministérielle. Son auteur n'est personne. Tout le monde y a plus ou moins contribué. Il n'y eut pas de découverte au vrai sens du mot.

Le nouvel édifice s'éleva-t-il dans l'ombre et le mystère? Oh! non, chacun le voyait grandir, mais nul n'y comprenait rien. Une fois fini, on lui donna un nom et ce nom disait que les vœux des réformateurs étaient accomplis par un procédé qu'eux-mêmes n'avaient

point deviné au temps de leur plus grande ferveur dans les combats.

Quand la reine, ou plutôt lord Melbourne, admit comme ministre un homme des Communes, à cause de sa popularité, aucun prophète n'annonça que ce moment était l'aurore des temps nouveaux — et pourtant c'était le lever du soleil.

Mais en 1834 nous étions dans les ténèbres, à Londres, comme à Québec. Aux yeux de Ludger Duvernay il était urgent de grouper les Canadiens pour leur donner plus de force en les inspirant d'une même pensée qui seraient à la fois nationale et un instrument politique. Les fêtes de métier, de la Saint-Louis, celles de la paroisse n'existaient plus. On avait table rase, sauf pour la Saint-Jean-Baptiste qui jouissait toujours d'une signification plus générale que toute autre. Il lui manquait un cadre, une organisation permanente, et c'est ce que Duvernay sut lui procurer. Sans rien dire dans la *Minerve* il prépara un banquet qui eut lieu à Montréal, le 24 juin 1834, dans le jardin¹ de M. John McDonell avocat, Irlandais d'origine, et plus de soixante personnes s'y trouvèrent présentes. Le restaurateur était Jehlen. Il y avait des lumières aux arbres, beaucoup de fleurs répandues partout et de la musique.

Les orateurs furent Jacques Viger, maire de la ville, président, John Turney, ancien conseiller de ville, vice-président, Louis-Hypolite La Fontaine, le docteur Edmund O'Callaghan, Thomas Starow Brown, Charles-Ovide Perreault, E. E. Rodier, le capitaine de Bleury, docteur Vallée et M. M. Le Tourneur, Sicotte, Laberge, Gosselin.

On fit un rapprochement entre les circonstances où l'on se trouvait et le choix de saint Jean-Baptiste comme patron "qui, il y a dix-huit siècles, est venu préparer la voie de la réforme morale." Le mot réforme tombait bien. Tous les convives étaient des admirateurs de Louis-Joseph Papineau qui venait de mettre devant l'assemblée législative les "92 Résolutions"—et partisans aussi de Joseph Howe qui soulevait la Nouvelle-Écosse contre l'absolutisme du gouvernement; de William Lyon Mackenzie qui luttait dans le Haut-Canada contre les mêmes abus; de Daniel O'Connell l'agitateur de l'Irlande et, dans le parlement de Londres ils comptaient pour alliés les réformistes Labouchère, Joseph Hume, John-Arthur Roebuck, Sir James Mackenzie, sir Thomas Burdett et plusieurs autres membres de talent.

Vingt-cinq santés sont énumérées dans le compte rendu que publia la *Minerve* le 26 juin:—1. le peuple source de toute autorité légitime; 2. la chambre d'assemblée; 3. Papineau; 4. Louis Bourdages; 5. Elzéar Bédard; 6. O'Connell; 7. Jocelyn Waller; (en

¹ Plaçons un monument à cet endroit.

silence); 8. Daniel Tracey et les trois victimes du 31 mai (en silence); 9. Denis-Benjamin Viger; 10. Hume, Roebuck et les libéraux du parlement de Londres; 11. W. Lyon Mackenzie et Marshall S. Bidwell; 12. Carson, Blanchard, Morris et les réformistes des colonies anglaises, 13. le gouvernement des États-Unis (il y avait des Américains présents); 14. La Fayette (en silence, il venait de mourir), 15. Joseph Papineau; 16. Jacques Viger et le conseil-de-ville, 17. Bonaventure Panet; 18. liberté de la presse; 19. *Le Canadien* de Québec; 20. l'immigration; 21. le clergé; 22. la convention du district de Montréal; 23. les assemblées constitutionnelles des trois districts qui ont soutenu l'assemblée législative; 24. Duvernay, président de la société *Aide-toi*, qui a donné l'idée de cette fête, et à toute la jeunesse; 25. William Evans, agronome.

Le maire Viger chanta trois couplets assez bien écrits qu'un anonyme lui avait adressés. John Turney chanta à son tour, puis vint George-Etienne Cartier avec trois couplets de sa composition; c'était *O Canada! mon pays mes amours*. On décida que le banquet serait annuel. La santé de Duvernay fut répétée en 1835.

La politique menait tout dans cette réunion. Peu d'années après, elle s'effaça par suite des événements, surtout après l'introduction du gouvernement responsable.

Pour celui qui connaît l'intensité de la crise par laquelle passait l'empire britannique à cette époque, le banquet ci-dessus présente un double intérêt.

Les voies étaient préparées. La Saint-Jean-Baptiste comptait une existence deux fois séculaires sur les bords du Saint-Laurent. Au lieu de créer, d'innover, d'improviser une célébration nationale à tout hasard, il suffisait de mettre en pratique avec plus de vigueur, un usage ancien, lui donner du relief, du corps, le diriger vers un but. "Heureux," dit Sainte-Beuve, "ceux qui sont d'un pays, d'une province, qui en ont le cachet, qui en ont gardé l'accent, qui font partie de son caractère." Or, le caractère des Canadiens se prêtait à la chose proposée.

Les mots: "fête de Saint-Jean-Baptiste" réveillaient chez les Canadiens des souvenirs profonds. C'était l'un des beaux jours que nos ancêtres aimaient à célébrer. En l'adoptant, Duvernay fit preuve d'instinct et d'un tact parfait, ce qui assura l'existence de son œuvre.

A l'instar de quelques citoyens de Québec qui avaient imaginé une fête de Saint-Louis inspirée de la politique de réforme, Duvernay offrait une fête nationale portant un nom vénéré et son coup d'œil était plus juste en cela que le choix de tout autre vocable ou souvenir qui ne disaient rien au peuple. Lui et ses collègues agirent avec la

même adresse à l'égard des emblèmes et de la devise qu'ils imposèrent à la Société.

Le banquet de 1835 eut lieu dans une salle décorée de fleurs et de branches de feuilles disposées en festons. Il y avait un bouquet ou faisceau de branches d'érable portant les plus belles feuilles.

En 1836 on célébra dans plusieurs paroisses du district de Montréal, notamment à Saint-Denis, Saint-Benoit, Boucherville, Saint-Ours, à la manière de la ville—banquet, discours, chansons. A Saint-Ours il y eut grande messe. C'était de beaucoup plus imposant que l'antique allumage du feu de joie par le prêtre, et la fête nationale se relevait en conséquence.

Aux agapes de 1836, à Montréal, monsieur Denis-Benjamin Viger, président, arrêta son attention sur l'érable et dit que cet arbre "qui croit dans les vallons, sur les rochers, d'abord frêle et battu par la tempête, languit en arrachant sa nourriture du sol qui l'a vu naître, mais ensuite il s'élançait et devient grand, robuste, superbe, brave les orages et triomphe de l'aiglon qui ne peut plus l'ébranler. C'est le roi de nos forêts, c'est l'emblème du peuple canadien."

Quelques mois plus tard, *Le Canadien*, de Québec, changeait sa vignette de tête (un laboureur près de sa charrue et de ses bœufs) adoptant la feuille d'érable avec le castor. "Ces emblèmes," écrivait monsieur Etienne Parent, "n'ont guère besoin d'explication, car la feuille d'érable a été adoptée pour le Bas-Canada, de même que la rose pour l'Angleterre, le chardon l'Écosse, et le trèfle l'Irlande."

Jusqu'à cette époque l'élément français avait été presque seul à se partager le sol de la province. La situation changea plus tard et plusieurs fêtes nationales se trouvèrent voisines les unes des autres, mais sans se faire concurrence. Les Anglais ont la Saint-Georges, les Gallois la Saint-David, les Écossais la Saint-André, les Irlandais la Saint-Patrice et tout cela, avec la Saint-Jean-Baptiste, marche d'accord comme les régiments d'une grande armée. Tous sont Canadiens, aujourd'hui, conservant avec respect le souvenir de leurs pays d'origine.

La célébration de la nouvelle fête fut interrompue par les événements de 1837. Duvernay, et d'autres du même cercle, prirent le chemin de l'exil, mais en 1842, le fondateur étant de retour, il y eut réorganisation et propagande. Dès 1843, D.-B. Viger avait présidé une réunion avec George-Etienne Cartier comme secrétaire. Depuis ce moment la célébration annuelle s'est continuée.

Le service religieux du matin, avec sermon, ensuite la marche en procession furent adoptés à partir de 1844 et cet ensemble de cérémonial se répandit par toute la province, sans négliger le pain-béni,

les drapeaux, les discours, les banquets, les piques-niques, les jeux sur la pelouse, les promenades sur l'eau, la musique en plein air, les feux de joie, les concerts, etc.

VI.

Québec doit figurer dans ces notes parcequ'il n'a pas tardé à suivre le mouvement et à s'en emparer dans une grande proportion. Sir James Le Moyne raconte qu'il a assisté, en 1837, à la célébration du 24 juin, au Bois de Boulogne, bocage du capitaine Faucher, à Saint-Thomas de Montmagny. Louis-Joseph Papineau y était. Le docteur Etienne-Pascal Taché avait organisé la réunion. On y parla politique "pour propager les doctrines républicaines." Le *Canadien* publia un compte rendu "sympathique."

Le docteur Hubert La Rue s'applique à nous faire connaître ce qui concerne son "pays" en fait d'origine de la Saint-Jean-Baptiste: "Le père, le fondateur de cette Société à Québec a été monsieur Narcisse Aubin. Le 16 juin 1842, huit jours avant la fête et un an avant la réorganisation de la Société à Montréal. M. Aubin, dans le *Fantasque*, faisait un chaleureux appel au patriotisme des Canadiens-Français de Québec, leur disant qu'à Montréal, deux jours avaient suffi à monsieur Ludger Duvernay pour organiser (1834?) un banquet somptueux. L'article du *Fantasque* se terminait par ces mots "Ceux qui seraient disposés à célébrer la Saint-Jean-Baptiste sont priés de laisser leurs noms à ce bureau, d'ici à samedi prochain. Si, d'ici à ce temps, le nombre en était suffisant, une assemblée serait convoquée, afin de nommer un comité, prendre les souscriptions et s'occuper des autres arrangements nécessaires."

"Cet appel fut entendu et, trois jours plus tard, le 19, une assemblée préliminaire eut lieu à l'hôtel Maheux, rue et faubourg Saint-Roch. A cette assemblée la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec fut fondée et organisée."

Il y avait à cette réunion J. P. Plamondon, Olivier Fiset, P. Guenet, S. Marmette, Joseph-Charles Taché, Joseph Cauchon, Telesphore Fournier, F. M. Derome, W. H. Rowen, L. Mathieu, R. P. T. Lévesque, J. Grenier, H. Gingras, P. Gingras, P. Corriveau, J. Bureau, P. A. Gagnon, le docteur Tourangeau et autres. Le docteur Pierre-Martial Bardy fut nommé président, Narcisse Aubin J.-P. Rhéaume et .. Huston secrétaires.

Le dimanche, 19, au prône de la cathédrale, on avait annoncé la fête en l'honneur de la tempérance, un sujet qui était alors en vogue comme il l'est redevenu en 1916. Le 22, le *Canadien* parle du banquet. D'abord, on avait conçu l'idée de choisir l'hôtel de la *Cité*; un groupe se prononça pour l'hôtel *Albion*, ce qui amenait deux banquets simultanés. On finit par s'entendre aisément en faveur du *City Hotel*.

A six heures du matin, le 24, on forma la procession devant ce dernier hôtel pour arriver à la messe au coup de sept heures. La musique la *Canadienne*, sous la direction de monsieur Sauvageau, battait la marche. En tête se déployait une bannière aux couleurs verte, blanche, rouge, sur laquelle était représenté saint Jean-Baptiste et un castor peints par M. Légaré. Au milieu du défilé on voyait une autre bannière blanche portant: "Nos Institutions, notre Langue et nos Lois." Puis, six drapeaux de milice de 1812.

La température était superbe. Chaque membre de la procession avait sur la poitrine une feuille d'érable et un castor avec ruban rouge, vert et blanc.

Monsieur le curé, M. Charles-François Baillargeon célébra la messe et M. l'abbé Charles-Pascal-Télesphore Chiniqy prononça un sermon éloquent sur la tempérance dont il était l'apôtre reconnu. En réalité ce ne fut pas ce que nous appelons une messe de la Saint-Jean-Baptiste mais une occasion de prêcher la tempérance, et à cela "honnî soit qui mal y pense."

Après l'office, la procession se remit en marche, parcourant plusieurs rues et enfin on brisa les rangs aux cris de "Vive la Reine, vive Jean-Baptiste."

Il se trouva que la *Cité* ne pouvait accommoder tous les convives dans une même salle, ni même dans un seul étage. Alors, va pour deux étages et l'on fit contre fortune bon cœur.

Donc, le soir du même jour, il y eut banquet de deux cents personnes, parmi lesquelles l'honorable René-Edouard Caron, maire de la ville, les honorables John Neilson et Thomas Aylwin, tous deux hommes politiques distingués. Le corps de musique *La Canadienne* épuisa son répertoire de compositions patriotiques. Les toasts se succédèrent avec tous les honneurs. Il y eut "une véritable avalanche de discours" dont les principaux par le président, le maire, MM. Cauchon, Belleau, Chauveau, Aylwin, Etienne Parent, Auguste Soulard et F. M. Derome. Le tout se termina vers minuit.

C'était un vendredi. Le repas fut tout en maigre. On était sous le régime de la tempérance. En dépit des nombreuses "santés," tous les convives restèrent sobres. "Il n'y eut d'autre chaleur intérieure que celle qui pouvait provenir d'un patriotisme brûlant." De l'eau, des limonades, de la bière de gingembre, de la sapinette ou petite-bière—liqueurs de tempérance. *Le Canadien* disait: "Nous nous sommes amusés aussi bien, peut-être mieux que si le vin eût ruisselé sur la table."

Le lendemain, sir Charles Bagot, gouverneur général, donnant une réception, la Société Saint-Jean-Baptiste y figura avec la Saint-George, la Saint-André, etc.

La *Gazette de Québec* signala, en faisant la lippe, les couleurs du principal drapeau de la procession: vert, blanc, rouge, qu'il déclara être un insigne révolutionnaire. Le *Canadien* lui répond dans les tons doux, qu'il a pris le vert pour le bleu et que le tricolore de Québec signifie: Foi, Espérance, Charité.

A ce propos, citons quelques lignes de M. Adolphe de Puibusque, écrits en 1858:

J'aime les oiseaux blancs qui charment vos hivers.
Le blanc, c'est la candeur, voile de l'innocence.
De vos grandes forêts j'aime les arbres verts.
Le vert, c'est le printemps, l'avenir, l'espérance.

La pièce est intitulée *Les Couleurs du Canada*. C'est de la pure fantaisie. Le vert et le blanc n'ont pas été employés de cette manière. La Société Saint-Jean-Baptiste marche sous le drapeau britannique.

VII.

Le premier ancêtre de Ludger Duvernay en Canada venait de Rouen. Il se nommait Christophe Crevier et sa femme Jeanne Enard. Je les trouve aux Trois-Rivières en 1639. Un de leurs fils, Jean-Baptiste—nom préordonné, dirait Bossuet, s'appela Duvernay, s'établit marchand à Montréal où il mourut en 1708. Son fils, Pierre demeura à Verchères. Le fils de celui-ci fut le premier notaire Duvernay de Varennes et son fils, le second notaire Duvernay, pratiqua à Verchères. C'est à Verchères que naquit Ludger Duvernay, le 22 janvier 1799.

En 1813 ce garçon était typographe dans l'atelier du *Spectateur*, à Montréal. Il y fit connaissance avec nombre de personnes qui l'entourèrent plus tard et agirent de concert avec lui.

Aux Trois-Rivières, de 1815 à 1825, il manifesta des qualités d'organisateur au-dessus de l'ordinaire. Tout imprimeur qu'il était on lui confia la voirie de la ville et, bientôt, il transforma les rues, en ouvrit de nouvelles et déploya une énergie rare, jointe à une faculté d'initiative dont on tirait d'heureux présages pour son avenir. La tradition ou plutôt le souvenir local que j'ai recueilli vers 1860, nous montre assez gaillardement de quelle manière il s'y prenait pour procurer à ses pompiers la prime offerte à l'activité, car il était chef d'une "compagnie du feu." Il faut savoir encore par quel procédé audacieux il supprima le vieil édifice du Marché, ce qui amena la construction d'un bâtiment plus spacieux, plus "moderne" et fit l'orgueil des citoyens. Comment il parvenait à faire vivre ses journaux des Trois-Rivières, cela nous reste à savoir mais s'ils mouraient s'était pour renaitre au lendemain de l'enterrement, plus vigoureux

que jamais. Il en était parlé au loin: ses collaborateurs maniaient les meilleures plumes de Montréal et de Québec.

En 1826, il retournait à Montréal, vers l'automne probablement, pour prendre la direction de *La Minerve*, fondée récemment, mais qui manquait d'administration. Il était enfin dans son milieu et il tailla la besogne en grand. Ce qu'il en faisait n'était pas pour lui seul. D'abord, il était pétri de dévouement et ensuite il voulait stimuler l'esprit de résistance contre les injustices du pouvoir d'alors.

Pour s'assurer l'aide des Irlandais et avoir sous la main un journal de langue anglaise, il devint propriétaire du *Spectator* que rédigeait Jocelyn Waller. Les deux hommes furent arrêtés, en 1828, sous accusation de libelle politique. Il s'en suivit un mouvement populaire. Les choses allaient au désir de Duvernay qui s'offrait aux coups et calculait que plus il y aurait de tapage plus on avancerait dans la voie de la liberté politique. Il devint le personnage le plus en vue après Papineau.

Ses moyens étaient singuliers. Il consistaient à faire écrire des articles que le gouvernement ne laisserait jamais passer sans sévir. Dès que l'on recherchait l'auteur, Duvernay se présentait. On le retrouvait en pleine lumière tandis que les autres avaient ordre de rester dans l'ombre.

À l'occasion des troubles de 1832, à Montréal, il fut de nouveau emprisonné avec, cette fois, le docteur Daniel Tracy, rédacteur du *Vindicator*. Tant que dura la session de la législature, ils demeurèrent enfermés à Québec, puis on les relâcha. Arrêter ces hommes qui défendaient la cause populaire, les retenir sous clé, les libérer sans procès, tout cela montrait un piètre gouvernement, aussi quelle marche triomphale que celle des deux journalistes, à travers les paroisses de la rive nord, de Québec à Montréal.

L'idée de s'offrir en holocauste pour les siens est un trait de l'esprit de calcul et de l'originalité du caractère de Duvernay. Il entra et sortait de prison entouré d'une auréole de défenseur du peuple. Son nom valait un drapeau, un signe de ralliement aux yeux des patriotes ou réformateurs des abus du passé et du présent. Chaque sortie de prison signifiait une défaite des autorités et l'on disait: "vous voyez que le gouvernement n'ose aller plus loin." Papineau parlait. Duvernay agissait.

Monsieur T. Frédéric Elliott, qui a été un jour assistant-secrétaire des colonies, écrivait, de Québec, en 1835: "S'il est au monde un corps que l'on puisse traiter, sans crainte de faire erreur, selon ce qu'il mérite de blâme—et qui est-ce qui demanderait mieux?—c'est bien l'arrogant parti officiel du Canada. Dans la province (de Québec) même, il est très difficile de dire laquelle des grandes divisions

du peuple (anglaise ou française) a le plus d'éloignement pour ce parti. Le côté anglais a autant d'ambition pour dominer que le côté français et, selon moi, il est prêt à employer dans ce but des moyens moins scrupuleux, mais, ajoute-t-il, il ne marche pas avec les bureaucrates, il opère pour lui seul, à l'encontre des Canadiens. Si jamais ces effervescences allaient jusqu'à rompre le lien avec la mère-patrie, les Anglais seraient les premiers à le trancher."

Un fort courant existait dans la classe commerciale anglaise en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, mais un silence prudent couvrait ce désir. Elliott continue: "Les Canadiens ne manqueraient pas de s'apercevoir que les Anglais se sont emparés de toutes les richesses ainsi que du pouvoir, dans tous les pays où ils ont pu prendre pied."

En 1834, Duvernay n'espérait plus se faire mettre en prison. Une autre ressource se présenta à son esprit: il fonda la Société Saint-Jean-Baptiste . . . ce qui ne le priva point du plaisir d'être arrêté en 1836, à la suite d'articles parus dans *La Minerve*. Encore libéré et applaudi, inaccessible à l'intimidation, plus populaire que jamais, il fut élu, en 1837 par le comté de Lachesnaie, mais les troubles commençaient dans le district de Montréal et cette page d'histoire est connue. Duvernay se réfugia aux Etats-Unis, d'où il revint en 1842 continua de publier la *Minerve* avec succès et mourut à Montréal le 28 novembre 1852 toujours en évidence et respecté partout. Nous avions enfin les réformes politiques qu'il avait si courageusement demandées.

VIII.

La devise de la Société Saint-Jean-Baptiste est: "Nos institutions, notre langue et nos lois," emprunté au journal *Le Canadien* de 1831.

La feuille d'érable, à titre d'emblème appropriée aux Canadiens d'origine, c'est-à-dire français, doit avoir été ainsi considérée bien longtemps avant 1834 puisque *Le Canadien* du 29 novembre 1806 en parle comme d'une chose admise partout. A cette époque, *Le Mercure* portait le chardon d'Écosse et menait la guerre à l'élément français dans la politique. Voici le couplet ou épigramme dont il s'agit—c'est le *Canadien* qui l'imprime:

L'érable dit, un jour, à la ronce rampante:
 "Aux passants pourquoi t'accrocher?
 "Quel profit, pauvre sotte, en comptes-tu tirer?"
 —"Aucun, lui répondit la plante:
 "Je ne veux que les déchirer."

¹Le portrait qui accompagne cet article est fidèle. Il date des années du retour de l'exil.

Il était donc convenu, dès 1806, et probablement depuis des années, que l'érable nous personnifiait. En France, cet arbre est assez rare et le plus souvent d'un aspect misérable comparé au nôtre. Les premiers colons devaient l'admirer. Par la suite, vers 1685, il leur donna son fameux sucre et de cette manière il entra dans la famille. Sa feuille est de toute beauté. L'érable est le panache de la forêt canadienne, surtout en automne. L'éloge de son bois est dans le livre de Pierre Boucher, paru en 1664.

Dans les fêtes de 1834-1836, plus haut mentionnées, il n'est fait aucune mention du castor, mais on y parle de l'érable. En 1836, on adoptait le castor et la feuille d'érable. A partir de ce moment, les deux emblèmes se répandirent dans toutes nos paroisses.

Au sujet du castor, il s'est fait bien des commentaires, dans la presse, depuis 1880¹ pour savoir si c'était autrefois un insigne national et depuis quand nous l'employons ainsi.

La première apparition de cette figure allégorique est de 1632, alors que le roi d'Angleterre Charles I. l'accorda à Sir William Alexander en le créant baronnet de la Nouvelle-Écosse, où ce seigneur avait des établissements depuis 1621. La devise était: *Per mare, per terras*, applicable au genre amphibie de l'animal, de même qu'aux opérations du chevalier William par mer et par terre. Ce privilège du castor placé dans un écusson est personnel et n'a aucun caractère national. Dans la Grande-Bretagne, dix-huit familles ont aujourd'hui un castor mêlés à leurs armes. En Allemagne, les Ysebrant Beverwoorde, qui remontent à l'an 1300, portent le castor avec la devise *Per mare, per terras*. Une branche française de cette famille conserve encore le castor et la même devise. Tout cela n'est que souvenir du trafic des fourrures chez les nobles ancêtres de ces groupes d'individus nullement Canadiens. Le sceau des Pays-Bas, en 1632, portait pour toute marque un castor: commerce de fourrures avec Moscou et l'Amérique.

Aucune trace de l'emblème, depuis 1632 au 13 octobre 1673. C'est Frontenac qui s'en occupe en écrivant à Colbert: "Vous aviserez, s'il vous plait, aux livrées et aux armes que le roi voudra donner à la ville de Québec. Je croirais que les fleurs de lys sans nombre, au chef d'or, chargé d'un castor de sable (couleur noire) lui conviendrait assez bien, avec deux orignaux pour support, et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville." Castor et orignaux n'étaient pas difficiles à imaginer dans une ville et une colonie qui ne vivaient que du commerce des pelleteries, mais le projet resta dans les bureaux de

¹ *The Star*, Montréal, 20 janvier 1883. Voir aussi *Histoire des Canadiens-Français*, III, 132; IV, 128; VIII, 109, 110.

Versailles et, après tout, ce n'était qu'une application locale de l'idée du castor, le Canada ne pouvait en être affecté.

On a fait l'observation que la colonie ne possédait aucun autre signe distinctif que le drapeau français; cependant il n'existait point de drapeau français; celui du roi était peut-être arboré sur la maison de Frontenac; et si pavillon il y avait ailleurs il devait représenter la compagnie de traite qui jouissait du monopole de tous les négoce ou à peu près.

En 1670, il n'est pas fait mention d'emblème canadien sur la monnaie frappée pour cette colonie. La pièce est toute en l'honneur de Louis XIV; buste du roi avec devise: *Gloriam regni tui dicent*—on parlera de la gloire de ton règne. Talon avait proposé la frappe de cette monnaie et non pas la compagnie des Indes comme le dit Charlevoix.

Sur la médaille qui rappelle le siège de Québec en 1690, un castor s'avance vers une femme assise sur des trophées enlevés à l'ennemi: la France et le Canada. Cela est-il suffisant pour affirmer que l'intention du Souverain était d'imposer le castor comme signe héraldique de la colonie, mais, alors pourquoi ne le retrouve-t-on nulle part sous le régime français? Louis XIV en 1690, Frontenac en 1673 songeaient aux belles pelleteries, non pas à autre choses.

La monnaie destinée aux colonies françaises, ce qui comprend la Louisiane et les Antilles avec le Canada, sous Louis XV, en 1721, ne répète pas la devise de 1670, cela se conçoit. Elle ne nous dit rien de nouveau avec ses trois fleurs de lys, et pas de castor.

Sur la page du titre de l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Charlevoix, publiée en 1744, on voit une vignette représentant une ruche d'abeilles et deux castors sous des branches d'arbres. Il a plu à l'éditeur d'en agir ainsi. On aurait tort d'attribuer la moindre valeur à ce dessin.

Une petite médaille de 1754 qui a rapport à Québec, montre deux castors qui se combattent sur un tronc d'arbre, symbolisant la lutte entre Anglais et Français au sujet du commerce des pelleteries. La guerre de Sept Ans commençait, comme celles qui l'avaient précédées, toujours à cause des peaux de castor, mais cela ne veut pas dire que le castor représentait officiellement le Canada, pas plus que, sur cette même médaille il représentait les colonies anglaises d'après l'autorité.

La médaille frappée en Angleterre pour commémorer la conquête du Canada, année 1760, porte une femme éplorée (la France) et un castor bien en évidence, comme pour dire: "Voici la réponse à l'orgueilleuse médaille de 1690," ou encore: "Vous avez perdu le pays des fourrures," mais c'est une simple allégorie, privée de toute déclai-

ration de la couronne disant que le castor appartient aux armes du Canada. L'écusson même de cette colonie n'existait pas.

On m'a parlé d'une médaille française de 1764 qui montre un castor sur l'une de ses faces. En 1764! cela ne vaut rien.

La médaille du Congrès de Philadelphie rappelant le souvenir de l'invasion de 1775 exhibe l'inévitable castor. Franklin plaça aussi un castor sur la monnaie de carton de ce Congrès, mais l'exemple n'a pas été suivie.

"Le Beaver Club" de Montréal frappa une médaille, en 1785 et cette société de marchands de fourrures ne manqua point d'y mettre un castor.

Dans une étampe fastueuse, en tête de la *Gazette de Montréal* de Fleury Mesplet, en 1788, il y a un castor.

Le général Sir Guy Carleton devenant Lord Dorchester fut autorisé à peindre un castor dans ses armes, comme autrefois Sir William Alexander.

Une institution financière qui s'appelait *Canada Bank* émettait des billets dont l'un portait la figure d'un castor dessinée au pied d'un arbre qu'il rongerait.

La *Loyal and Patriotic Society of Upper Canada*, formée durant la guerre de 1812, imprima, à Montréal, chez William Gray, en 1817, une brochure dans laquelle on proposait de donner des médailles à certaines personnes méritantes et de mettre sur le revers un castor emblématique de l'industrie.

Le sou de la compagnie du Nord-Ouest, 1820, porte un castor. Cette compagnie n'existait que pour le trafic des pelleteries.

Vers 1830, M. Jacques Viger mit le castor dans l'écusson de la ville de Montréal. La ville n'est pas la nation.

Il est impossible de trouver une autorité législative qui proclame le castor emblème du Canada. Le grans sceau de notre confédération n'a point de castor.

Quant à la monnaie actuelle et aux timbres-postes qui portent le castor, cela est sans conséquence. Ces figures changent comme la mode.

Les Canadiens de 1834 ont été les premiers à choisir le castor comme signe de nationalité. Ils avaient déjà la feuille d'érable. Trente ou quarante ans plus tard, les Anglais, les Écossais, les Irlandais les ont imité sur ces deux points—et en même temps, ils ont commencé à se dire Canadiens. Jusque vers 1870 il n'y avait de *Canadiens* que les découvreurs et fondateurs du pays. Depuis quarante ans, il a fallu créer pour ceux-ci le nom de Canadiens-Français, ce qui m'a fort étonné dans les commencements.

IX.

Le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, ouvert en 1855, reçut son premier monument au mois de juin de cette année et l'inauguration de celui-ci eut lieu en octobre suivant. Le 21, on transporta les restes de Duvernay à cet endroit, sous une pyramide en pierre de taille de trente pieds de haut avec une base carrée de sept pieds. La translation donna lieu à une sortie de presque tous les citoyens de Montréal, avec une pompe religieuse et civile extraordinaire.

C'était vingt et un ans après la première réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste et déjà toute la province était remplie de cette institution. La presse parla longuement de ces grandes funérailles, et disons aussi que, en 1852, la mort du fondateur avait inspiré de nombreux articles qui faisaient voir l'étendue des regrets du peuple et la situation de cette société nationale.

Monsieur George-Etienne Cartier prononça le discours principal devant la colonne commémorative: "En déposant sous ce monument, à l'ombre des érables, les cendres de Ludger Duvernay, nous accomplissons un devoir commandé par le mérite et la vertu aussi bien que par le sentiment de la reconnaissance. Permettez-moi de saisir cette occasion pour faire quelques remarques sur notre association et son avenir.

"En la fondant, Ludger Duvernay n'a pas voulu que son œuvre finit avec lui. Son vœu le plus ardent était qu'elle lui survécût comme moyen d'aider les Canadiens-français à maintenir leur existence nationale en Canada. Nous serions indignes de notre nom, et nous ferions défaut aux vœux et aux désirs du regretté fondateur de notre association, si nous n'unissions tous nos efforts pour assurer la permanence de notre nationalité.

"Le travail et la bonne conduite de chaque membre d'une société constituent une base solide et sont deux nécessaires et efficaces moyens de succès pour l'être national dont il fait partie. Mais il ne suffit pas pour les membres d'une nationalité d'avoir contribué à son existence par leur travail et leur bonne conduite et de l'avoir mise en voie de progrès. Il leur reste encore une grande œuvre à accomplir. Il leur reste à en assurer la permanence. Il n'est pas nécessaire que j'indique le moyen d'obtenir cette permanence—vous le connaissez comme moi—la raison de chacun de nous, l'histoire et l'expérience de toutes les nationalités, et surtout notre propre histoire, nous le font voir suffisamment.

"Comprenons bien que l'élément personnel ne constitue pas seul une nationalité; il faut en outre l'élément territorial. La race, la

langue, l'éducation et les mœurs d'un peuple forment ce que j'appelle un élément personnel national. Mais cet élément devra périr s'il n'est pas accompagné de l'élément territorial. L'expérience démontre que pour le maintien et la permanence de toute nationalité il faut l'union intime et indissoluble de l'individu avec le sol. Canadiens-français, n'oublions pas que si nous voulons assurer la permanence de notre existence nationale, il faut nous cramponner au sol de notre patrie. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine. Celui qui n'en a point doit employer le fruit de son travail et de son industrie à l'acquisition d'une partie de notre beau sol, quelque minime qu'elle soit, car il faut laisser à nos enfants et descendants, non-seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la propriété du sol natal. Si, plus tard, des tentatives hostiles sont faites contre notre nationalité, quelle force et quelle vigueur le Canadien-français ne trouvera-t-il pas pour la lutte dans l'union entre sa personne et le sol!

"Il y a un siècle, nous étions à peine soixante mille Canadiens-français, disséminés sur les rives de notre beau Saint-Laurent, et aujourd'hui, nous sommes au-delà de 600,000, propriétaires au moins des trois quarts du sol en culture du Bas-Canada. Si notre être national trouve aujourd'hui de la vitalité dans notre nombre et dans notre élément personnel, notre élément territorial en garantit la permanence.

"Je ne vois pas d'éventualités possibles qui puissent donner le coup de mort à notre nationalité, aussi longtemps que nous aurons, par le droit et titre de propriétaires, racine dans le sol de nos pères. Compatriotes, souvenons-nous donc toujours que notre nationalité ne peut se maintenir qu'à la condition de demeurer propriétaires dans notre beau pays.

"Jetez en ce moment les yeux sur l'Irlande. Voyez l'heureux changement qui s'opère dans l'intérêt de la nationalité irlandaise en butte depuis tant d'années au malheur et aux difficultés de tout genre. Jusqu'à ces dernières années, l'Irlande a été soumise à un système de lois sur la propriété, qui en rendait pour ainsi dire l'accès impossible à ses malheureux enfants. L'Irlandais se trouvait jusqu'à un certain point séparé du sol natal qu'il occupait à la surface, il est vrai, mais dans le sein duquel il ne pouvait prendre racine à titre de propriétaire. Aussi s'est-il vu obligé d'émigrer loin de sa chère Irlande pour trouver ailleurs une portion du sol qu'il put dire être la sienne. Ce triste sort fait au pauvre Irlandais de se trouver pour ainsi dire dans l'incapacité d'acquérir quelque portion du sol de son Irlande, a été le plus rude coup porté à sa nationalité. Mais quel heureux changement ne voyons-nous pas se réaliser maintenant pour lui en Irlande? La

loi dite—*the law of incumbered estate*,—qui autorise la vente en lots de 50 à 200 acres, d'immenses territoires possédés jusqu'alors par de grands propriétaires qui n'en retiraient de profits ni pour eux ni pour leurs tenanciers, n'est en opération que depuis quelques années, et voilà que déjà des millions d'acres ont été vendus en petits lots à des propriétaires irlandais. Certains maintenant d'y devenir propriétaire, un grand nombre de fils émigrés de l'Irlande reprennent déjà la route de leur patrie. L'Irlande est donc en voie d'unir sa personne à son sol natal, par le lien de la propriété, et de redonner par là de la vigueur et de la permanence à sa nationalité.

"Jetez les yeux sur la France, cette chère patrie de nos ancêtres. Pourquoi y voyons-nous l'esprit national aussi fort et aussi vigoureux! C'est parce que le Français est uni par la propriété au sol qu'il habite. Un écrivain, dans un moment de délire et d'insanité, a osé proclamer que "la propriété est un vol!" Maxime blasphématoire et délétère, maxime destructive du travail et de toute nationalité! En effet, le travail existerait-il s'il n'avait la propriété pour but et pour rémunération! Et sans la propriété pourrait-il exister une nationalité et une patrie?"

"Remarquons que la même nécessité de tenir au sol à titre de propriétaire pour le maintien de notre nationalité, existe également pour les membres de nos sœurs-sociétés nationales. La lutte qui doit se livrer entre nous et les membres de ces sociétés sœurs de la nôtre, pour la possession du sol, doit être une lutte de travail, d'économie, d'industrie, d'intelligence et de bonne conduite, et non pas une lutte de race, de préjugés et d'envie. Le Canada a de l'étendue; il y a de l'espace pour eux, pour nous et des millions encore.

"Les deux principales races qui habitent le Canada ont pour ancêtres les ancêtres des deux grandes nations européennes qui luttent de concert aujourd'hui¹ pour empêcher une nationalité affaiblie de succomber sous la tyrannie et sous la brutalité absorbante d'une nationalité plus forte. Comment, nous qui réclamons les mêmes ancêtres que ceux des deux grandes nations dont les armées libératrices combattent ensemble si noblement et si glorieusement pour le soutien du plus faible contre l'oppression du plus fort, pourrions-nous ne pas vivre en harmonie sur le même sol?"

"Dans la lutte de travail et d'industrie que nous savons à soutenir avec les membres de nos sœurs-sociétés nationales, souvenons-nous que, comme le majestueux érable dont la feuille fait partie de notre blason national est le premier parmi les arbres de la forêt et croît toujours sur le meilleur sol, les Canadiens-français doivent prendre racine sur la plus fertile et le plus avantageux! C'est ainsi que nous

¹ Guerre de Crimée. Et la guerre de 1914-1916 qui n'est pas finie!

hâterons le développement et la prospérité de la nationalité à laquelle nous appartenons. L'érable dont la feuille orne la poitrine des Canadiens-français au jour de notre fête nationale comme elle ombrage la tombe de nos frères décédés, doit croître sur un sol qui soit le nôtre. Fasse le ciel que jamais n'arrive le jour où le Canadien-français aura cessé d'en être le propriétaire, car, de ce moment, finira notre nationalité.

"Réunis en ce moment près de la tombe du fondateur de notre association nationale, prenons l'engagement solennel de travailler pour le maintien de nos institutions et de lutter ensemble d'industrie, d'intelligence et de bonne conduite pour nous soutenir et nous étendre comme propriétaires dans notre belle patrie. En faisant et en accomplissant cette promesse nous remplirons les vœux du courageux patriote dont nous déplorons aujourd'hui la perte.

"Avant de nous séparer, livrons-nous un moment au sentiment de la reconnaissance pour la mémoire du défunt qui, par la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, a si puissamment contribué au développement de notre nationalité en donnant l'essor à l'esprit d'association parmi nous.

"Il ne me reste plus qu'un devoir à accomplir, c'est de rendre, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste, un tribut de gratitude bien mérité aux membres du clergé, aux autorités civiques, aux sociétés littéraires, religieuses et de tempérance, aux professeurs et élèves de nos maisons d'éducation, aux officiers de la milice et de la cavalerie canadienne, aux membres de la presse, aux compagnies de pompiers et aux corps de musique, pour le généreux concours qu'ils ont bien voulu nous prêter dans cette circonstance mémorable.

"En terminant, messieurs, permettez-moi d'exprimer les sentiments que j'éprouve au pied du mausolée que la reconnaissance de tout un peuple élève à la mémoire de Ludger Duvernay, et à côté duquel nous viendrons tous successivement nous reposer¹ au terme de notre vie, et de vous dire que, forcés de résider loin de vous durant quelques années peut-être en raison du service public, je n'en continuerai pas moins de combattre de toute la force de mon patriotisme pour les droits et les intérêts de notre association, à la grandeur et à la prospérité de laquelle le fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste a consacré chaque heure de sa vie.²

¹ Sir George-Étienne Cartier a été inhumé, en 1873, non loin de Duvernay. L'année prochaine aura lieu l'inauguration d'un monument à sa mémoire.

² Ce morceau est emprunté au journal *Le Canadien*, de 1855. Il a été reproduit dans *Le Pays Laurentien* de janvier 1916. On le trouve, avec quelques différences, dans le volume des *Discours* de Sir George-Étienne Cartier publié en 1893 par Joseph Tassé.

X.

La célébration annuelle de la Saint-Jean-Baptiste n'a pas fait que grandir depuis quatre-vingts ans, elle a produit d'immenses résultats car les Canadiens y puisent de plus en plus l'amour de la patrie, la connaissance de leur histoire déjà ancienne et toujours honorable, souvent glorieuse. Les livres n'atteignent pas tous les rangs ou degrés d'un peuple, il faut, pour compléter l'enseignement, quelque chose qui parle aux yeux, qui retentisse aux oreilles, qui réchauffe les esprits. La parade du 24 juin c'est une secousse, une sorte de commotion qui réveille les endormis, ranime les faibles, redouble le courage des forts et prend une large place dans l'éducation nationale. Pas de Saint-Jean-Baptiste, ce serait presque vivre dans l'oubli d'un noble passé et l'indifférence du présent—il s'en suivrait l'abandon de ce qui nous caractérise en ce monde. Les nationalités proviennent d'une volonté divine, ne perdons pas de vue ce fait de toute importance. Une fête nationale nous est nécessaire. Il y a cent ans on le comprenait, on le désirait, sans trop savoir comment y arriver. Des tentatives étaient faites qui ne réussissaient guère; la politique en inspira le moyen; le projet nouveau, sitôt connu, fit le tour du pays comme une traînée de poudre.

Enfin, Duvernay vint! Son instinct admirable
Enrôla la Saint-Jean sous la feuille d'érable.
L'industriel castor tressaillit dans les bois.
De clocher en clocher chanta le coq gaulois:
"Nos institutions, notre langue et nos lois."

B. SULTE.